



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 1118

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Nicole Ameline.

Mme Nicole Ameline. Monsieur le Premier ministre, la politique ne peut se résumer à l'art de gérer les crises à coup d'annonces, de discours et d'affirmations. Elle est d'abord et avant tout l'expression d'un projet de société appuyé sur une volonté politique et sur des moyens.

M. Jean-Pierre Brard. Quels sont les vôtres ?

Mme Nicole Ameline. De ce point de vue, dans le domaine de l'éducation, il existe un formidable décalage entre les intentions déclarées et la réalité des faits. Le constat est sévère et ressenti comme tel par la communauté des enseignants, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes (Exclamations et bruit sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Mes chers collègues, veuillez respecter...

M. Jean-Louis Debré. L'horaire !

M. le président. ... l'orateur, c'est bien le moins.

Mme Nicole Ameline. Les signes extérieurs de ce désarroi sont connus et chaque jour plus visibles : établissements en grève, manifestations d'enseignants, violence, délinquance et faiblesse du dialogue.

Plus grave, sans doute, est le sentiment, largement partagé, que le système éducatif n'est plus du tout géré. Je ne prendrai qu'un seul exemple.

Monsieur le Premier ministre, vous avez annoncé en novembre dernier un plan d'urgence de plusieurs milliards de francs intimant aux régions de faire des propositions, ce qu'elles ont fait immédiatement, allant même, pour certaines, comme ma région, la Basse-Normandie, jusqu'à anticiper ce plan par d'importantes autorisations de programme. Mais, depuis quatre mois : plus rien, pas le moindre commencement d'exécution de ce plan dit d'urgence.

M. Arnaud Montebourg. Qu'en pense-t-on à Trouville ?

Mme Nicole Ameline. Soit le Gouvernement à une réelle volonté politique de répondre aux difficultés actuelles du système éducatif, et, dans ce cas, quels sont les mesures, les moyens et la concrétisation des plans annoncés ? Soit cette annonce ne relève que d'une volonté d'affichage et cache plus ou moins bien un manque de solidarité gouvernementale. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Vous ne pouvez pas, monsieur le Premier ministre, avoir sans cesse un double discours.

M. Arnaud Montebourg. Qu'en pense-t-on à Honfleur ?

Mme Nicole Ameline. Il y a un risque de perte de confiance absolue dans votre politique. Quel est le degré d'implication réelle du Gouvernement sur ces dossiers essentiels ? Quel est le degré de la solidarité gouvernementale sur ces questions au moment précis où une partie de votre majorité semble mettre en cause la confiance que vous avez toujours témoignée à votre ministre de l'éducation ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, pour une réponse brève.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Madame la députée, nous menons dans le domaine de l'éducation, comme dans d'autres, une politique de réformes pour mettre

notre système éducatif...

M. Maurice Leroy. Dans la rue !

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... dans la perspective du XXI^e siècle.

Toute réforme rencontre, naturellement, des oppositions, qui se manifestent démocratiquement dans un pays comme le nôtre. Dans certains cas, les manifestations arrêtent les réformes, dans d'autres elles permettent au dialogue de se nouer, à la discussion de se développer et aux réformes de continuer. C'est le cas avec les moyens qui sont prévus pour les réformes en cours.

En ce qui concerne le plan de l'école du XXI^e siècle, 40 000 emplois-jeunes sont venus assister les enseignants du primaire (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants), ce qui a constitué un progrès unanimement salué dans l'enseignement. Par ailleurs, 10 000 emplois-jeunes sont venus aider les lycées pour le plan anti-violence et l'accompagnement du plan lycée.

Dans le même temps, une réforme en profondeur s'effectue. Elle a un seul slogan: aider plus ceux qui ont moins, aider les élèves en difficulté, faire en sorte que ce ne soient plus uniquement les élèves des familles aisées...

M. Yves Nicolin. Bavardage !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... qui puissent réussir, mais que tous les élèves puissent réussir. C'est pourquoi l'aide à l'école est une de nos priorités et sera, depuis l'école primaire jusqu'au lycée, le cœur de nos réformes.

Naturellement, ceux qui ont été avantagés lors de la distribution ne sont pas pour l'égalité des chances et s'opposent à ces réformes. C'est normal, chacun dans son camp ! (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Le Gouvernement continuera à faire de l'éducation nationale l'une de ses grandes priorités, à la réformer et à faire ce qui n'a pas été fait pendant quatre ans. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

Je souhaite qu'elles soient brèves, et que les réponses le soient tout autant, car il nous reste dix minutes pour trois questions. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Ameline](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1118

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1999, page 1081

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 février 1999